VIDE GRENIER MONNAIE

Accueil des exposants à partir de 6h !

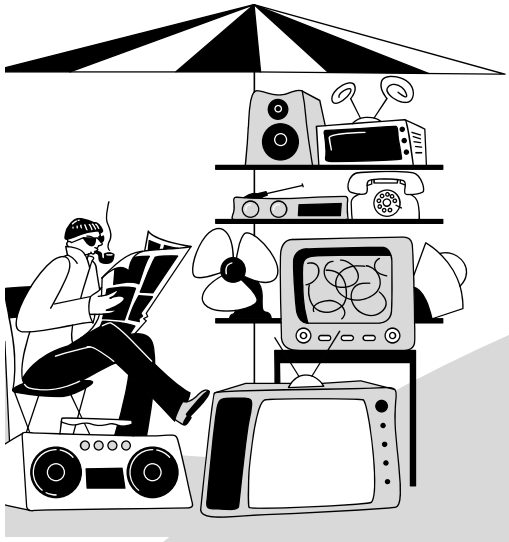

*Sur place : buvette, sandwichs, grillades et **bonne humeur** !*

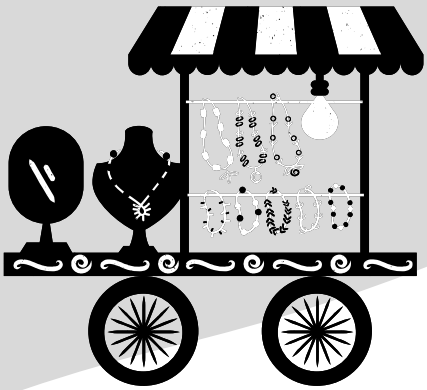

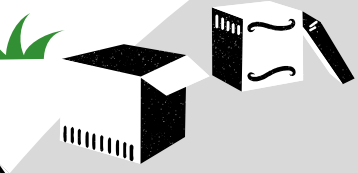

DIMANCHE 04 JUIN 2023

Place de l'Europe - Monnaie

2,50€ LE MÈTRE

Emplacements de : 3, 6, 9, 12, 15, 18 ou 24m

Réservation OBLIGATOIRE

Renseignements et inscriptions au 06 62 11 37 01
ou à brocante.mbc@gmail.com

Ville de Monnaie
INDRE & LOIRE

Place de l'Europe
37380 MONNAIE

06 62 11 37 01

brocante.mbc@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

VIDE GRENIER DU 04 JUIN 2023

RÉSERVATION OBLIGATOIRE

NOM : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Mail : _____

◯ Professionnel
N° d'inscription au registre du commerce : _____
Joindre une photocopie, certifiée conforme, de l'inscription au R.C.

◯ Particulier
N° de la Carte Nationale d'Identité : _____
Délivrée le _____ par _____
Joindre une photocopie de la pièce d'identité

Attestation sur l'honneur (**obligatoire** pour les particuliers)
Je soussigné _____
demeurant _____
désirant participer au vide grenier de Monnaie, j'atteste sur l'honneur ne pas être inscrit au registre du commerce et des sociétés, être un vendeur occasionnel (2 fois par année civile au plus) et vendre exclusivement des objets personnels et usagés.
(Code du commerce - Article L310-2)
Fait à _____, le _____.
Signature :

Dimensions de l'emplacement à réserver

2,50€ le mètre *Possibilité de réserver 3, 6, 9, 12, 15, 18 ou 24 m*
A partir de 6m, il est possible de garder **une** voiture sur l'emplacement.

Je souhaite réserver _____m moyennant la somme de _____€.

Le règlement devra se faire par **chèque** à l'ordre du **MONNAIE BASKET CLUB** et est à retourner, accompagné du **bulletin d'inscription** à :
Nathalie PILON ~ 23 rue de Villeneuve 37380 Monnaie
Pour tout renseignement, contactez le 06 62 11 37 01 ou brocante.mbc@gmail.com.

Les bulletins d'inscription non accompagnés du règlement ne seront pas pris en compte !

NB : Afin de respecter la législation en vigueur en matière de marchés à la brocante, soumis à autorisation municipale, les renseignements fournis par les exposants seront consignés sur un cahier paraphé qui sera remis à la Préfecture concernée pour être contrôlé.
"Tout exposant devra quitter son emplacement au plus tard à 18h00, en le laissant aussi propre qu'à son arrivée."